

Ce fut aussi ce  
elle témoignât  
e ce parti. Les  
aussi étonnées  
pareilles me-  
Vallier, après  
na son projet

es firent assez  
elle ne devait  
rvation de sa  
ée en âge, et  
it pu obtenir  
corps de rè-  
nît aux Ursu-  
ant des règle-  
reat le but et  
ù était M. de  
égation, elle  
des règles.  
coup de voir  
ue les soeurs  
hanière d'es-  
, en qui elle  
pria de se  
ar une trop  
ères, M. de

Valens s'en excusa d'abord. Ce refus détermina la sœur Bourgeoys à s'adresser à M. Tronson, bien assurée qu'il approuverait son dessein, et qu'un mot de lui suffirait pour vaincre les résistances que l'humilité de M. de Valens opposait à sa prière. M. Tronson lui répondit en effet l'année suivante, 1694 : « J'ai une estime si particulière  
“ de votre Congrégation, ma très-chère sœur,  
“ que je ferai volontiers tout ce qui pourra dé-  
“ pendre de moi pour la mettre dans l'état que  
“ vous désirez. Vous avez très-grande raison de  
“ vouloir lui donner des règles fixes; mais je ne  
“ sais si M. de Valens pourra se résoudre à  
“ les dresser, car il s'en croit très-incapable,  
“ et il me témoigne pour cela une très-grande  
“ répugnance. Cependant, comme je vois bien  
“ que c'est une bonne œuvre, je lui mande de  
“ faire ce que M. Dollier lui conseillera, et j'é-  
“ cris en même temps à M. Dollier, que s'il le  
“ croit propre pour ce travail, je consens volon-  
“ tiers qu'il s'y applique. Je serais bien aise qu'il  
“ puisse y réussir, et contribuer à perfectionner  
“ votre œuvre (1). » M. Tronson avait déjà écrit  
dans le même sens à M. de Valens : « La sœur  
“ Bourgeoys, lui disait-il, me témoigne un  
“ grand désir que vous travailliez à ses règles.  
“ Comme sa Congrégation fait de grands biens,